

NOTE ARGUMENTATIVE ACCOMPAGNANT LA LISTE PARTIELLE DES ZONES HUMIDES A RESTAURER DU SAGE DE L'YSER

Document mis à disposition des porteurs de projet dans le cadre de la disposition
A.9-5 du SDAGE 2022-2027

Léa LELIEVRE

Animatrice du SAGE de l'Yser

USAN

Version du 22/02/2023 – vu DDTM 59

Table des matières

1) INTRODUCTION ET OBJET DE LA PRESENTE NOTE	2
2) METHODOLOGIE APPLIQUEE POUR LA CLASSIFICATION DES ZONES HUMIDES PRIORITAIRES INSCRITES AU SAGE	2
a- Enveloppe des zones humides retenue	2
b - Critères de classification retenus par le SAGE	2
c - Déroulement de la classification des zones humides prioritaires	3
d - Résultats de la classification des zones humides prioritaires	3

1) INTRODUCTION ET OBJET DE LA PRESENTE NOTE

Le SDAGE 2016-2021 demandait aux SAGE de cartographier les zones humides en les catégorisant. Le SAGE de l'Yser, approuvé le 30 novembre 2016, cartographie et préserve (règle 4) les zones humides prioritaires. Ces zones ont fait l'objet d'une classification en 2017 mais cette classification n'apparaît pas dans le SAGE approuvé.

Le nouveau SDAGE 2022-2027 introduit dans sa disposition A.9-1, l'établissement par le SAGE d'une cartographie des zones humides avec classification en 3 catégories.

Dans l'attente de la mise en compatibilité avec le nouveau SDAGE 2022-2027, la disposition A.9-1 laisse la possibilité au SAGE de recourir à une liste partielle identifiant les zones humides à restaurer/réhabiliter.

Lors de la réunion de la CLE du 7 avril 2022, il a été décidé de recourir à la liste partielle dans l'attente de l'actualisation de la cartographie et l'évaluation des fonctionnalités des nouvelles zones identifiées et validées par la CLE.

La présente note a pour objet d'apporter l'argumentation retenue par la CLE pour définir cette liste partielle.

2) METHODOLOGIE APPLIQUEE POUR LA CLASSIFICATION DES ZONES HUMIDES PRIORITAIRES INSCRITES AU SAGE

a- Enveloppe des zones humides retenue

L'étude préalable a permis d'identifier les zones humides à l'échelle du SAGE. La cartographie et la classification des zones humides, selon la disposition A-9.4 du SDAGE 2016-2021, a été réalisée sur une partie de ces zones, à savoir : les zones humides ayant au moins un enjeu et au moins une fonction associée à cet enjeu ; les **zones humides prioritaires**. Elles représentent 111 zones pour environ 293 ha.

b - Critères de classification retenus par le SAGE

APPELATION (SDAGE 2016-2021)	DEFINITION	CRITERES
Zones humides à préserver	Zones dont la qualité sur le plan fonctionnel et de la biodiversité est remarquable et pour lesquelles des actions particulières de préservation doivent être menées.	<ul style="list-style-type: none">- Fonctionnalité efficace*- Biodiversité remarquable- Zone de réservoir de biodiversité voire de corridor écologique- Classée en ZNIEFF- Faisant l'objet de mesures de gestion ou de protection type RNR- Zones humides aux fonctionnalités hydrologiques ou épuratoires élevées sur lesquelles la biodiversité s'exprime*
Zones humides à restaurer	Zones humides identifiées comme présentant un potentiel pour leurs	<ul style="list-style-type: none">- Une ou plusieurs fonctionnalités dégradées*- Potentiel de restauration- Zones situées en tête de bassin versant

	fonctionnalités mais qui nécessitent une restauration pour en favoriser l'expression.	- Action prévue au Plan de Gestion Ecologique de l'Yser - Espaces à renaturer identifiées dans le SRCE-TVV du Nord-Pas-de-Calais, - Projet de zone d'expansion des crues
Zones humides agriculture durable	Zones qui permettent le maintien et le développement d'une agriculture viable et économiquement intégrée dans les territoires et la préservation des zones humides et de leurs fonctionnalités.	- Prairie pâturée ou fauchée - Zone boisée exploitée

* identification des fonctionnalités réalisée par AXECO

Cartographie :

- Synthèse sous SIG et création d'une base de données
- Table associée : commune, nom de la zone, usage, surface, enjeu, type (prioritaire, non prioritaire), ZNIEFF, buffer ZNIEFF, espèce patrimoniale, catégorie SDAGE
- Logiciel SIG utilisé : QGIS

c - Déroulement de la classification des zones humides prioritaires

- Août 2017 : Réalisation de la classification, par l'animatrice, sur la base des enjeux et fonctionnalités identifiées par AXECO et des fiches de diagnostic écologique (exemple de fiche en annexe).
- 15 septembre 2017 : Présentation et échanges avec le groupe technique composé de l'AEAP, DREAL, DDTM59 et OFB.
- 24 octobre 2017 : Présentation des résultats en Commission thématique « Milieux aquatiques et patrimoine naturel ».
- Du 13 novembre au 8 décembre 2017 : Avis des communes et des représentants de la profession agricole.
- 14 décembre 2017 : Validation de la classification par la CLE.

d - Résultats de la classification des zones humides prioritaires

La cartographie des zones humides inscrites au SAGE porte sur l'enveloppe des zones humides prioritaires, le travail de classification en catégorie 1, 2 ou 3 n'apparaît pas dans le SAGE approuvé.

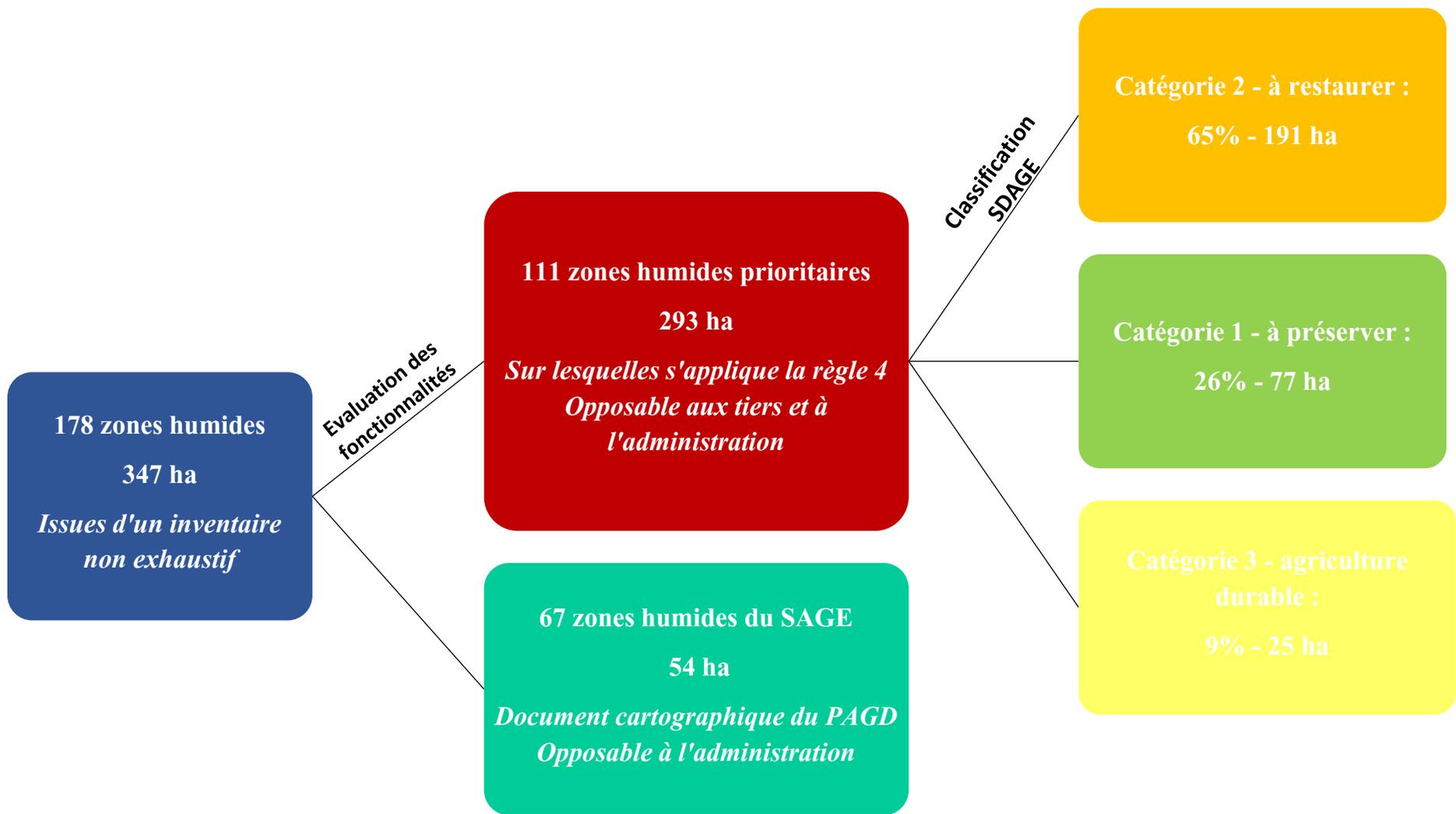


Schéma récapitulatif de la méthode utilisée par le SAGE de l'Yser

ANNEXE :

Exemple de fiche de diagnostic écologique d'une zone humide

<p>Identifiant : Esqj Communes : Esquebecq Surface : 1,03 ha Règlementation : Aucune</p>				
<p>Dates de prospections : Flore : 12/07/12 Faune : 04/07/12</p>				
<p>Présentation de la zone : Il s'agit d'un bassin de rétention créé lors de la construction d'un lotissement sur la frange Nord-Ouest du bourg d'Esquebecq. Le bassin est de forme globalement carrée et est situé au contact d'habitations et de jardins. Les berges sont relativement pentues et ont été plantées d'espèces herbacées et ligneuses, pour certaines horticoles.</p>				
<p>Le haut de berge est tondus régulièrement et est ponctuellement arboré. Au cœur même du bassin, on retrouve une mosaïque de végétations herbacées et arbustives hygrophiles.</p>				
<p>Typologie des habitats : Le bassin en lui-même est constitué d'une mosaïque de végétations arbustives et herbacées hygrophiles. Une partie des espèces a été plantée lors de la création du bassin et la colonisation naturelle a permis d'enrichir les cortèges. La strate herbacée est un milieu prairial très humide (en lien logique avec la fonctionnalité du bassin) dans lequel s'insèrent diverses formations héliophytes : Jonchaies (Jonc épars, Jonc articulé, Jonc glauque), Phalaridales (Baldingère), Typhaies (Massette à feuilles étroites, espèce patrimoniale très probablement plantée), Caricacé (Laîche des marais, Laîche hérissée, Laîche faux-souchet), Mégaphorbiaie à Epilobe hirsute et liseron des haies. Les graminées sont également bien implantées (Fromental élevé, Dactyle aggloméré, Houlique laineuse.)</p>				
<p>La strate arbustive est principalement constituée de Saule blanc mais on retrouve également d'autres espèces comme l'Aulne glutineux, le Peuplier blanc.</p>				
<p>Le bassin est entouré de pelouses très peu diversifiées à Ray-grass commun, Houlique laineuse et Dactyle aggloméré, tondues plus ou moins régulièrement. Le caractère artificiel de cette zone humide se traduit par la présence de diverses espèces horticoles sur la périphérie du bassin. Ces espèces ont été implantées pour des raisons « paysagères » mais sans intérêt sur le plan botanique et perturbent les communautés naturelles.</p>				
<p>On note la présence de la Massette à feuilles étroites et le Scirpe maritime (espèces patrimoniales dans la région mais sans valeur patrimoniale ici car plantées), l'Iris faux-acore, la Salicaire commune</p>				
<p>On note un linéaire de Phalaridale (communauté à Baldingère), en limite Est du bassin, au contact d'une culture.</p>				
<p>Intérêts floristiques : 63,35% des habitats de la zone sont caractéristiques des zones humides. L'habitat prédominant est la prairie hygrophile inondable avec jonchaie, caricacé et phalaridale. La diversité végétale est bonne en lien à la fois avec les plantations et semis qui ont été effectués et les bonnes potentialités du milieu. Aucune espèce invasive n'a été observée. On note la présence de deux espèces patrimoniales à l'état spontané, ce qui n'est très probablement pas le cas ici. En effet, lors de la création de ce type de bassin, des plantations et semis sont effectués pour végétaliser le milieu et favoriser le développement de végétations épuratrices.... Toutefois, même si la majorité du cortège semble adapté plusieurs espèces sont soit non indigènes, soit indigènes patrimoniales (exemple : Scirpe maritime et Massette à feuilles étroites qui n'ont pas d'intérêt floristique au sens strict car d'introduction volontaire). L'état de conservation des milieux est bon. La mosaïque de végétations hygrophiles est favorable à la diversité végétale et animale.</p>				
<p>Intérêts faunistiques : Le secteur central de cette zone, constitué d'une mosaïque complexe d'habitats humides (saules, jonchaies, caricacé, roselières...), montre des écopotentialités d'accueil pour la faune des zones humides (Amphibiens, Odonates et Avifaune) très fortes. La Rousserolle verderolle, fauvette paludicole dont les préférences écologiques s'orientent vers les habitats rattachables à la mégaphorbiaie eutrophe, a été observée sur ce site, ainsi qu'une espèce patrimoniale des secteurs bocagers : la Linotte mélodieuse. Le potentiel entomofaunistique est également très fort de par la présence d'une flore diversifiée permettant la pleine expression de ce cortège.</p>				
<p>Usages : Bassin de rétention</p>				
<p>Perturbations et menaces : - Caractère fortement anthropisé de la zone (espèces introduites, sur-entretien, proximité d'habitations modernes avec jardins très horticoles...), -Dépôts sauvages de déchets verts.</p>				

250m

Limites communales

Zone humide

Corridor aquatique

Zonif de type 1

N

W

E

S

La zone n'est pas intégrée aux liaisons écologiques locales de la trame verte et bleue ni à un cœur de nature reconnu régionalement.

10m

N

W

E

S

Habitations et jardins

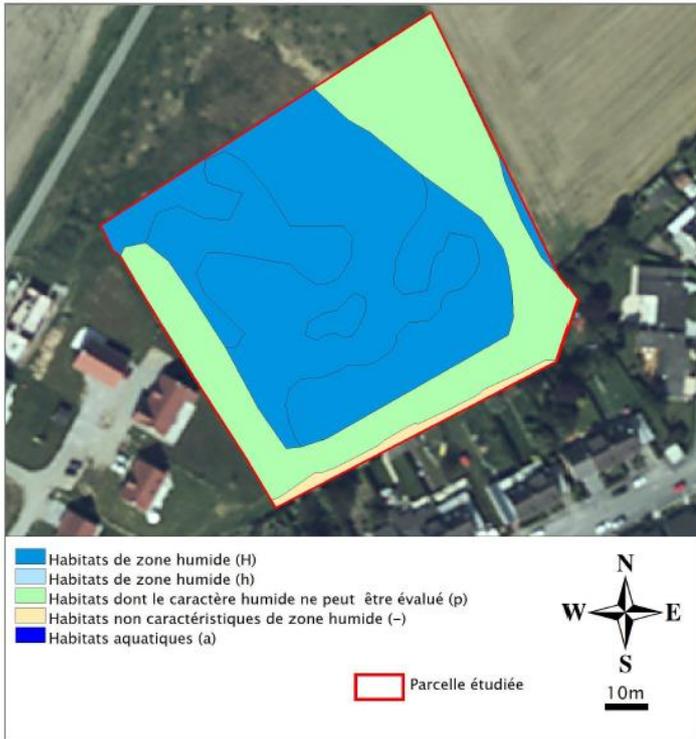
Phalaridale

Pyrène hygrophile avec jonchaie, caricacé et phalaridale

Typhaie à feuilles étroites

Typhaie patrimoniale à mégaphorbiaie ponctuellement arboré

Parcelle étudiée



63,35 % des habitats inclus dans les limites de la parcelle sont caractéristiques de zones humides. La parcelle peut donc être retenue comme Zone Humide du SAGE de l'YSER.

Détermination du potentiel hydraulique de la zone humide : Non évalué

Données d'inventaires :

Espèces végétales recensées

Famille	Taxon	Nom commun	Zones Humides	Rar. Flandre	Rar. NPC	Stat. NPC	Men. NPC
BETULACEAE	<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn.	Aulne glutineux	H	C	C	I(NSC)	LC
POACEAE	<i>Alopecurus pratensis</i> L.	Vulpin des prés		C	C	I	LC
POACEAE	<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) Beauv. ex J. et C. Presl subsp. <i>elatius</i>	Fromental élevé [Fromental]		CC	CC	I	LC
CYPERACEAE	<i>Bolboschoenus maritimus</i> (L.) Palla	[Scirpe maritime]	H	AR	R	I	NT
BRASSICACEAE	<i>Brassica nigra</i> (L.) Koch	Chou noir [Moutarde noire]		C	AC	I	LC
POACEAE	<i>Calamagrostis epigejos</i> (L.) Roth	Calamagrostide commune		AC	C	I	LC
CONVOLVULACEAE	<i>Calystegia sepium</i> (L.) R. Brown	Calystégie des haies [Liseron des haies]	H	CC	CC	I	LC
CYPERACEAE	<i>Carex acutiformis</i> Ehrh.	Laïche des marais	H	AC	AC	I	LC
CYPERACEAE	<i>Carex hirta</i> L.	Laïche hérissée		C	C	I	LC
CYPERACEAE	<i>Carex pseudocyperus</i> L.	Laïche faux-souchet	H	AR	PC	I(C)	LC
CARYOPHYLLACEAE	<i>Cerastium fontanum</i> Baumg.	Céraiste des fontaines (s.l.)		CC	CC	I	LC
ASTERACEAE	<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop.	Cirse des champs		CC	CC	I	LC
POACEAE	<i>Dactylis glomerata</i> L.	Dactyle aggloméré		CC	CC	I(NC)	LC
ONAGRACEAE	<i>Epilobium hirsutum</i> L.	Épilobe hérissé	H	CC	CC	I	LC
ONAGRACEAE	<i>Epilobium parviflorum</i> Schreb.	Épilobe à petites fleurs	H	C	CC	I	LC
EQUISETACEAE	<i>Equisetum arvense</i> L.	Prêle des champs		CC	CC	I	LC
EQUISETACEAE	<i>Equisetum palustre</i> L.	Prêle des marais	H	AC	AC	I	LC
POACEAE	<i>Festuca rubra</i> L.	Fétuque rouge (s.l.)		CC	CC	I(C)	LC
POACEAE	<i>Phleum pratense</i> L.	Fléole des prés		C	C	I(NC)	LC
RUBIACEAE	<i>Galium aparine</i> L.	Gaillet gratteron		CC	CC	I	LC
GERANIACEAE	<i>Geranium dissectum</i> L.	Géranium découpé		CC	CC	I	LC
GERANIACEAE	<i>Geranium molle</i> L.	Géranium mou		C	CC	I	LC
ELAEAGNACEAE	<i>Hippophae rhamnoides</i> L.	Argousier faux-nerprun (s.l.)			AR	I(C)	LC
HYPERICACEAE	<i>Hypericum perforatum</i> L.	Millepertuis perforé (s.l.) [Herbe à mille trous]		C	C	I(C)	LC
POACEAE	<i>Holcus lanatus</i> L.	Houlique laineuse		CC	CC	I	LC
IRIDACEAE	<i>Iris pseudacorus</i> L.	Iris faux-acore [Iris jaune ; Iris des marais]	H	C	AC	I(C)	LC
JUNCACEAE	<i>Juncus articulatus</i> L.	Jonc articulé	H	AC	AC	I	LC
JUNCACEAE	<i>Juncus bufonius</i> L.	Jonc des crapauds (s.l.)	H	C	C	I	LC
JUNCACEAE	<i>Juncus conglomeratus</i> L.	Jonc aggloméré	H	AR	PC	I	LC
JUNCACEAE	<i>Juncus effusus</i> L.	Jonc épars	H	C	C	I	LC
JUNCACEAE	<i>Juncus inflexus</i> L.	Jonc glauque [Jonc des jardiniers]	H	C	C	I	LC
ASTERACEAE	<i>Lactuca serriola</i> L.	Laitue scariole		CC	C	I(C)	LC
ASTERACEAE	<i>Lapsana communis</i> L.	Lampsnane commune (s.l.)		CC	CC	I	LC
LYTHRACEAE	<i>Lythrum salicaria</i> L.	Salicaire commune	H	C	AC	I(C)	LC
POACEAE	<i>Lolium perenne</i> L.	lvraie vivace [Ray-grass commun]		CC	CC	I(NC)	LC
FABACEAE	<i>Lotus corniculatus</i> L.	Lotier corniculé (s.l.)			C	I(NC)	LC
ASTERACEAE	<i>Matricaria recutita</i> L.	Matricaire camomille		CC	CC	I	LC
FABACEAE	<i>Medicago lupulina</i> L.	Luzerne lupuline [Minette ; Mignonnette]		CC	CC	I(C)	LC
BRASSICACEAE	<i>Nasturtium officinale</i> R. Brown	Cresson officinal [Cresson de fontaine]	H	AC	C	I(C)	LC
RANUNCULACEAE	<i>Nigella damascena</i> L.	Nigelle de Damas		-	R?	C(S)	H
POLYGONACEAE	<i>Persicaria maculosa</i> S.F. Gray, nom. conserv. propos.	[Renouée persicaire, Persicaire]		CC	CC	I	LC
POACEAE	<i>Phalaris arundinacea</i> L.	Alpiste roseau [Baldingère]	H	CC	C(C,RR)	I(S)	LC
POACEAE	<i>Phragmites australis</i> (Cav.) Steud.	Phragmite commun [Roseau commun ; Phragmite]	H	C	C	I(C)	LC

Famille	Taxon	Nom commun	Zones Humides	Rar. Flandre	Rar. NPC	Stat. NPC	Men. NPC
ASTERACEAE	<i>Picris hieracioides</i> L.	Picride fausse-épervière		C	C	I	LC
PLANTAGINACEAE	<i>Plantago major</i> L.	Plantain à larges feuilles (s.l.)		CC	CC	I	LC
POACEAE	<i>Poa annua</i> L.	Pâturin annuel		CC	CC	I	LC
POACEAE	<i>Poa pratensis</i> L. subsp. <i>pratensis</i>	Pâturin des prés		AC	CC	I(NC)	LC
POLYGONACEAE	<i>Polygonum aviculare</i> L.	Renouée des oiseaux (s.l.) [Trainasse]		CC	CC(CC,E)	I(A)	LC
SALICACEAE	<i>Populus alba</i> L.	Peuplier blanc [Ypréau]	H	-	R	C(NS)	H
LAMIACEAE	<i>Prunella vulgaris</i> L.	Brunelle commune		AC	CC	I	LC
ASTERACEAE	<i>Pulicaria dysenterica</i> (L.) Bernh.	Pulicaire dysentérique	H	C	C	I	LC
RANUNCULACEAE	<i>Ranunculus acris</i> L.	Renoncule âcre (s.l.)		C	CC	I	LC
RANUNCULACEAE	<i>Ranunculus repens</i> L.	Renoncule rampante [Pied-de-poule]	H	CC	CC	I	LC
ROSACEAE	<i>Rubus sp.</i>	Ronce		-	-	-	-
POLYGONACEAE	<i>Rumex crispus</i> L.	Patience crépue		CC	CC	I	LC
POLYGONACEAE	<i>Rumex obtusifolius</i> L.	Patience à feuilles obtuses (s.l.)		CC	CC	I	LC
POLYGONACEAE	<i>Rumex sanguineus</i> L.	Patience sanguine [Sang-de-dragon]	H	AC	AC	I	LC
SALICACEAE	<i>Salix alba</i> L.	Saule blanc	H	CC	C	I(C)	LC
SALICACEAE	<i>Salix caprea</i> L.	Saule marsault		C	CC	I(C)	LC
SALICACEAE	<i>Salix cinerea</i> L.	Saule cendré	H	C	C	I(C)	LC
SALICACEAE	<i>Salix fragilis</i> L.	Saule fragile	H	RR	R?	I(NC)	DD
ASTERACEAE	<i>Senecio jacobaea</i> L.	Sénéçon jacobée [Jacobée]		C	C	I	LC
LAMIACEAE	<i>Stachys palustris</i> L.	Épiaire des marais [Ortie morte]	H	AC	C	I	LC
CARYOPHYLLACEAE	<i>Stellaria media</i> (L.) Vill.	Stellaire intermédiaire (s.l.)		CC	CC	I	LC
ASTERACEAE	<i>Taraxacum sp.</i>	Pissenlit		-	-	-	-
FABACEAE	<i>Trifolium hybridum</i> L.	Trèfle hybride (s.l.)		AR	AR	NA(SC)	H
FABACEAE	<i>Trifolium pratense</i> L.	Trèfle des prés		CC	CC	I(NC)	LC
FABACEAE	<i>Trifolium repens</i> L.	Trèfle rampant [Trèfle blanc]		CC	CC	I(NC)	LC
TYPHACEAE	<i>Typha angustifolia</i> L.	Massette à feuilles étroites	H	AR	AR	I	NT
URTICACEAE	<i>Urtica dioica</i> L.	Ortie dioïque [Grande ortie]		CC	CC	I	LC
VALERIANACEAE	<i>Valeriana repens</i> Host	Valériane rampante [Herbe aux chats]	H	PC	C	I	LC

Effectif observé : 71 Effectif d'espèces de zone humide : 28 Pourcentage d'espèce de zone humide : 39,4

On précisera que la Massette à feuilles étroites et le Scirpe maritime ne sont pas à considérer comme espèces patrimoniales pour le site car non spontanés.

Inventaire des habitats

Végétations de zones humides :

Nom de l'habitat (Guide des végétations des zones humides de la région NPC)	Nomenclature Corine	Code Corine biotopes	Cahiers d'Habitats	Rareté (NPC)	Menace (NPC)	Habitats caractéristiques de zones humides (Arrêté du 24 juin 2008)
<i>Phalaridion arundinaceae</i> (Phalaridaie)	Végétation à <i>Phalaris arundinacea</i>	53.16	NI	R ?	DD	H
<i>Phragmition communis</i> (Phragmitaie)	Phragmitales	53.11	NI	R ?	DD	H
Mégaphorbiaie à Epilobe hirsute et Liseron des haies	Ourllets riverains mixtes	37.715	6430-4	AC	LC	H
<i>Magnocaricetalia elatae</i>	Peuplements de grandes Laïches (Magnocaricaies)	53.21	NI	AR	NT ?	H
Non défini	Jonchaies hautes	53.5	-	-	-	H

Autres habitats :

Nomenclature Corine	Code Corine biotopes	Cahiers d'Habitats
Champs d'un seul tenant intensivement cultivé	82.1	-
Pelouses de parc	85.12	-
Jardin	85.3	-

Inventaires faunistiques :

Oiseaux

Famille	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut Biologique N-PdC					Statut Biologique National				Protection	Chasse	Liste rouge française 2011			Liste rouge régionale 2008	Cat. CMAP		SPEC
			SB	SN	SM	SH	SP	N	CH	P	S			Nicheur	Hivernant	Migr		Nich.	Hivern.	
SVLVIIDAE	<i>Acrocephalus palustris</i>	Rousserolle verderolle	S	N	M	-	MSr	N4	M	PC	-	F, Bell	-	LC	-	NA	-	6	NH	4
PASSERIDAE	<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	S	N	M	H	Sr	N7	S	PC	H7	-	LC	-	NA	-	6	6	5	
FRINGILLIDAE	<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse	S	N	M	H	Sr	N7	MP	C	H7	F, Bell	-	VU	NA	NA	-	6	6	4

Insectes

ORDRE	Famille	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Statut	Remarques
ORTHOPTERES	CONOCEPHALIDAE	<i>Conocephalus fuscus</i>	Conocephale bigarré	-	-	-
DIPTERES	TIPULIDAE	<i>Tipulidae sp.</i>	Tipulidé indéterminé	-	-	-
	MUSCIDAE	<i>Musca domestica</i>	Mouche domestique	-	-	Très commun
	SARCOPHAGIDAE	<i>Sarcophaga carnaria</i>	Mouche à damier	-	-	Très commun
LEPIDOPTERES	ZYCAENIDAE	<i>Zycaena trifolii</i>	Zycaène du trèfle	-	-	Commun
	NYMPHALIDAE	<i>Maniola jurina</i>	Myrtil	-	CC	Commun
	NOCTUIDAE	<i>Autographa gamma</i>	Lambda	-	-	-
HYMENOPTERES	APIIDAE	<i>Apis mellifera</i>	Abeille à miel	-	-	Commun